

**REGLEMENT VOYAGE SCOLAIRE
POLOGNE DU 9 AU 16 MAI 2017**

- Ce voyage est un voyage scolaire. Les élèves seront, durant tout le voyage, sous la responsabilité des professeurs accompagnateurs et du chef d'établissement. **Le règlement de l'établissement demeure applicable.**
- Les élèves respecteront les consignes données par les professeurs pendant les trajets en car et durant les visites.
- Dans le car, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire. Les élèves ne devront pas rester debout.
- Ils devront respecter la propreté de cet espace (**les chewing-gums sont interdits**).
- L'usage des MP4, DS, téléphones portables et autres est autorisé (sauf durant les visites) mais la possession de ces objets **est sous la responsabilité de leur propriétaire.**
- **Au cas où un élève commettrait un acte répréhensible grave (vol, agression) il y aura exclusion de l'établissement au retour.**
- **Toute consommation dangereuse (alcool, boissons énergisantes, tabac) est interdite.**
- Au cas où leur enfant aurait des problèmes de santé pendant le voyage, les parents autorisent les professeurs à prendre les dispositions nécessaires : prise de médicaments, hospitalisation, transfusion, soins médicaux.

(à donner à M. Caradec avant le vendredi 14 avril 2017)

Madame -Monsieur : _____

Parent(s)/Responsable légale de l'élève : _____

- Déclarent avoir pris connaissance du règlement du voyage en Pologne en mai 2017,
- s'engagent à le respecter et autorisent les enseignants à prendre les dispositions nécessaires en cas d'hospitalisation.

ALLERGIES, TRAITEMENT MEDICAL, RESTRICTIONS ALIMENTAIRES A SIGNALER:

N° de téléphone des parents : Fixe : ____ / ____ / ____ / ____

PORTABLE : ____ / ____ / ____ / ____

N° de portable de l'élève: ____ / ____ / ____ / ____

Fait à _____ , le _____

Signature des parents :

Signature de l'élève :